



VILLE DE SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT
Hôtel de Ville
BP 101
50600 St-Hilaire du Harcouët

Arrêté n°

DEMANDE D'OUVERTURE
TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

Formulaire à retourner
[1 semaine au moins avant le début de la manifestation](#)

POLICE MUNICIPALE
Hôtel de Ville
BP 101
50600 St-Hilaire du Harcouët
T. 02-33-79-38-87 fax : 02-33-79-38-71

ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION :

Représentée par

Adresse :

Tél./fax :

LIEU DE L'OUVERTURE :

OBJET DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

HORAIRES :

CATÉGORIES DE BOISSONS :

Troisième catégorie

Désire : récupérer l'arrêté en mairie

se faire faxer l'arrêté au n° de fax :

se faire envoyer l'arrêté à l'adresse suivante :

Ou adresse courriel :

Fait à Saint-Hilaire du Harcouët

Le

Signature du pétitionnaire